

L'ABELLE.
IMPRIMERIE DE LA RUE DE LA VILLE.
VENDREDI MATIN, 3 AVRIL 1835.

LE BUREAU DE L'IMPRIMERIE DE L'ABELLE, sous la direction de M. De Lamoignon, rue de Chartres, No. 110, entre St. Louis et Conti, annonçant au magasin d'ancien de M. M. Tricot, Domingon et Canonge.

INTERIEUR.
NOMS DES CANDIDATS AUX PLACES D'ALDERMEN.
1er district.—A. Rash, Gustave Schmidt, Isaac T. Preston.
2e district.—Félix Labatut, le Dr. Bismont.
3e district.—A. Grahat, le Dr. Bismont.
4e district.—Gustave Le Gendre, Daniel Warburg.
5e district.—J. H. Caldwell, J. L. Florence.
6e district.—Louis Naudin.
7e district.—Louis Allard, C. Roselius.
8e district.—S. McFarlane continuera à représenter les citoyens du premier district, s'il est élu.

SOMMAIRE DE NOUVELLES ÉTRANGÈRES.
Le courrier nous a apporté que des gazettes d'une date récente. Nous attendons avec impatience la nouvelle officielle de la ratification définitive du traité d'indemnité, ratification dont nous n'avons jusqu'ici rien. Le commerce de New-York partage cette opinion, car les fonds et les actions ont considérablement haussé, et par contre les marchandises étrangères ont baissé. Les nouvelles de cette importance à la Chambre des Représentants en petit nombre, et appartenant aux partis les plus diamétralement opposés nous ont été envoyées, MM. Berry, Hyde de Neuville et Dufaire. L'opinion la plus accréditée est que le bill sera adopté par la Chambre, mais avec une vote de censure contre le ministre, quoique M. Brancher ait fait observer qu'un pareil vote serait une approbation donnée au langage peu mesuré du Président des États-Unis.

ARRÊTATION D'UN HABILE FAUSSETIER.
Le colonel Swift, maire de Philadelphie a réussi à arrêter un des plus habiles faussetiers des États-Unis, un homme qui avait poussé cet art jusqu'à ne plus s'arrêter. Il avait aussi tous les ustensiles dont se servait le faussetier : des aciers, presses, estampes, planches achevées, enfin tout ce qu'il faut pour cette coupable industrie. Il ne nous est pas encore permis de publier le nom de cet individu, ni de faire connaître les moyens qui ont été employés pour obtenir son arrestation, mais lorsque nous pourrions en informer le public, le maire de Philadelphie, n'en doutant pas, sera récompensé de ses veilles et de ses peines par la reconnaissance publique. Cet homme habitait plusieurs mois dans la partie basse de la ville de Philadelphie, et consacrait tout son temps à préparer une planche pour graver des billets de la banque des États-Unis de la dénomination de 10. Le maire instruit de tout, le raffila attentivement, et n'attendait que le moment où il pourrât, en arrêtant le coupable, trouver des pièces de conviction. Enfin, cet individu fut saisi, et avait déjà imprimé cent billets de \$10 lorsqu'il fut arrêté au milieu de ses travaux, et jeté en prison.

BANQUE DES OUVRIERS ET DES OUVRIÈRES.
Le bureau de la Banque des Ouvriers et des Ouvrières, rue de Chartres, No. 110, entre St. Louis et Conti, annonçant au magasin d'ancien de M. M. Tricot, Domingon et Canonge.

PAR AUTORITÉ.
ACTE
Pour transporter le siège de la Cour de Justice de Van Buren à Springfield dans la paroisse de Livingston.

DANS LA COUR DE PAROISSE.
Dufort de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren.

DANS LA COUR DE PAROISSE.
Dufort de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren.

DANS LA COUR DE PAROISSE.
Dufort de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren.

DANS LA COUR DE PAROISSE.
Dufort de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren.

DANS LA COUR DE PAROISSE.
Dufort de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren.

DANS LA COUR DE PAROISSE.
Dufort de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren.

DANS LA COUR DE PAROISSE.
Dufort de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren.

DANS LA COUR DE PAROISSE.
Dufort de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren.

DANS LA COUR DE PAROISSE.
Dufort de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren.

DANS LA COUR DE PAROISSE.
Dufort de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren.

DANS LA COUR DE PAROISSE.
Dufort de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren.

Théâtre d'Orléans.
LA BUQUETTE DE PORTICI.
Grand opéra en 5 actes, orné de tout son spectacle, par M. M. Scriba et C. Delavigne—musique de M. Aucour.

ATTENDU que J. B. Blaché, de la ville et de la paroisse de la Nouvelle-Orléans, a été élu à la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren.

ATTENDU que J. B. Blaché, de la ville et de la paroisse de la Nouvelle-Orléans, a été élu à la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren.

ATTENDU que J. B. Blaché, de la ville et de la paroisse de la Nouvelle-Orléans, a été élu à la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren.

ATTENDU que J. B. Blaché, de la ville et de la paroisse de la Nouvelle-Orléans, a été élu à la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren.

ATTENDU que J. B. Blaché, de la ville et de la paroisse de la Nouvelle-Orléans, a été élu à la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren.

VENTES ALIÉNÉES.
PAR J. LE CARPENTIER.
En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren.

VENTES ALIÉNÉES.
PAR J. LE CARPENTIER.
En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren.

VENTES ALIÉNÉES.
PAR J. LE CARPENTIER.
En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren.

VENTES ALIÉNÉES.
PAR J. LE CARPENTIER.
En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren.

VENTES ALIÉNÉES.
PAR J. LE CARPENTIER.
En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren.

VENTES ALIÉNÉES.
PAR J. LE CARPENTIER.
En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren.

VENTES ALIÉNÉES.
PAR J. LE CARPENTIER.
En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren.

VENTES ALIÉNÉES.
PAR J. LE CARPENTIER.
En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren.

VENTES ALIÉNÉES.
PAR J. LE CARPENTIER.
En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren.

VENTES ALIÉNÉES.
PAR J. LE CARPENTIER.
En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren.

VENTES ALIÉNÉES.
PAR J. LE CARPENTIER.
En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren.

VENTES ALIÉNÉES.
PAR J. LE CARPENTIER.
En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren, en vertu d'un ordre de la Cour de Justice de Van Buren.